

Beauvais, le 14 septembre 2010

La secrétaire départementale

au

Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Oise

### Objet : Situation dans les SIE de l'Oise

La section FO DGFIP OISE a plusieurs fois abordé la question de la situation difficile des Services Impôts des Entreprises lors des derniers CTFD que vous avez présidés. Le malaise grandit chez nos collègues, qui nous saisissent de plus en plus nombreux dans les SIE de Beauvais, Creil, Compiègne Nord et Sud, Clermont, Senlis et Méru. La liste des objets de mécontentement est longue et le bon exercice des missions est compromis.

### **1) Arrivée de GESPRO à la mi-avril**

Rappelons qu'à l'origine GESPRO devait remplacer l'application BDRP, fichier des professionnels répertoriant les entreprises hors opérations comptables et recouvrement. Les expérimentations ont été laborieuses - sinon désastreuses - au point que la Direction Générale a dû rapidement réduire l'expérimentation (de 12 sites tests elle est passée à 3).

GESPRO a néanmoins été mis en place... mais coexiste avec BDRP !

L'application sert à créer, cesser et mettre à jour le dossier d'un professionnel.

Quand un dossier est créé sous GESPRO, BDRP est impacté le lendemain, MEDOC (opération comptable) le surlendemain, et MIRIAM (aide au recouvrement) encore un jour plus tard. GESPRO demande une nouvelle organisation du travail au niveau des SIE et une connaissance parfaite des différents régimes fiscaux ainsi que de leurs conséquences - y compris pour les agents de catégorie C.

Un dossier de création sur trois en moyenne pose problème.

Effet boule de neige : le retard qui s'ensuit entraîne un décalage dans le respect des obligations déclaratives en matière de TVA pour les redevables (les déclarations CA3 ne sont pas envoyées par le CSI donc pas déposées par les redevables). De plus le retard sur la mise à jour des cessations s'accumule, ce qui entraîne une liste des détaillants MIRIAM et de grosses anomalies sur le listing trimestriel des Taxations d'Office (dossiers détaillants sur listing alors que cessés en réalité).

Ces retards préjudiciables à la qualité du service public s'expliquent :

- les agents et les contrôleurs ont eu 5 jours de stage GESPRO en tout et pour tout
- l'application GESPRO a été bloquée au moins 2 semaines
- les créations sont traitées en priorité, reléguant les cessations et les modifications au 2<sup>nd</sup> plan.
- GESPRO offre moins de lisibilité et moins d'immédiateté avec un parcours balisé obligatoire.

Il s'est avéré moins aisé que prévu par les notes. L'assistance a été débordée à tel point qu'elle était indisponible pour les contribuables du 14 au 24 mai 2010. Les contribuables, estimant que la DGFIP leur impose un produit qui ne fonctionne pas se retournent contre les agents, et donc les SIE sont devenus des services d'assistance téléphonique et de réclamations peu aimables.

Ce mauvais fonctionnement du télépaiement et de la télédéclaration a des conséquences sur le recouvrement. Les Avis de Mise en Recouvrement à traiter sont en nette augmentation et des pénalités (0,2%) sont remises en masse. Les saisies sont multipliées avec les déclarations mensuelles déposées sous format papier ; les ressaisies à partir du portail A délié - quand une anomalie s'est produite – aussi.

### 3) Basculement de TéléTVA à OPALÉ3

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, le transfert du recouvrement de la CET aux SIE déstabilise les agents. La cellule micro-informatique a installé les 2 nouveaux logiciels REC et SISPEO pour pouvoir traiter la 1<sup>ère</sup> échéance du 15 juin 2010. La réforme est à peine accompagnée ; peu de notes sur le sujet et pas assez de formation pratique. Ces applications issues de la Gestion Publique sont venues s'ajouter à celles de SIE, déjà fort nombreuses (GESPRO, BDRP, MEDOC, MIRIAM, IS/TP, ILIAD).

Les applications pour la saisie viennent juste d'être modifiées.

Côté formation, une auto-formation sur écran assortie d'une avalanche de notes est censée faire l'affaire. Or c'est un guide qui est attendu d'urgence dans les services.

Sans oublier les questions posées aux services ne trouvent pas de réponse dans la très nombreuse documentation et sont envoyées à la Direction Générale (bureau GF2A et GF2C, voire B2).

Il y a également des conséquences sur les productions pour les dossiers en Rd / Ld : qui produit quoi entre les trésoreries et les SIE, selon quel calcul et à partir de quel document allons nous rendre ces créances définitives...

Bref une belle simplification avec de nouveaux imprimés, de nouvelles notions...

- l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, le cas échéant, est encore recouverte en SIE.
  - la TASCOM (taxe sur les surfacés commerciales), qui était précédemment encaissée par le Régime Social des Indépendants, est désormais recouverte par les SIE ;
  - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est télédéclarée et télépayée au delà de 500 000 € de chiffre d'affaires ;
  - la Cotisation Foncière des Entreprises est mise en recouvrement par voie de rôle ;
- La réforme de la TP en fin d'année 2009 constitue une grande nouveauté pour les SIE. Depuis sa mise en place, la Contribution Economique Territoriale apporte sont lot de bouleversements :

### 2) Réforme de la Taxe Professionnelle

Les SIE se heurtent actuellement aux limites d'une application qui devait bien fonctionner. Ils sont confrontés à des problèmes toujours plus nombreux dont l'ampleur a été sous estimée.

Les réponses de la CTA sont de plus en plus tardives.

GESPRO doit se substituer complètement à BDRP en 2014, en attendant les deux applications coexistent dans les services, alourdissant les charges de travail et augmentant les difficultés d'organisation....



La secrétaire départementale  
Bernadette PHILIPS

Le moment de l'année choisi pour toutes ces nouveautés est inopportun puisque la période est celle de la plus forte échéance dans le dépôt des déclarations professionnelles avec ou sans paiement. A tel point que le nouveau calendrier pour gérer la CET a déjà été repoussé (échéance du 4 mai repoussée au 15 juin). Ni les contribuables, ni les comptables, ni les services n'étaient en mesure d'absorber ces innovations en un si court laps de temps.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, les difficultés organisationnelles vont encore augmenter : Quid de l'impérative révision des valeurs locatives cadastrales, notamment des locaux professionnels ? Encore pour les SIE ? Toujours à effectif constant ?

Et que dire de certains collègues de SIE qui sont nouvellement sollicités pour assurer un roulement au service courrier pour pallier un sous-effectif mal géré ?

Et comment ne pas rappeler que c'est encore actuellement la caisse du SIE de Compiègne qui fait office de guichet unique pour le SIP ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2010 ?

FO DGFIP demande qu'un renforcement des SIE soit rapidement prévu en termes d'effectifs.

FO DGFIP estime qu'un accompagnement professionnel à la hauteur des ambitions de l'administration doit être offert aux agents, aux contrôleurs et à leurs supérieurs hiérarchiques à l'occasion des nombreux changements évoqués.

Les bouleversements rencontrés par les SIE appellent des réponses concrètes, autres que celles que FO DGFIP s'est vu opposer dans les instances paritaires jusqu'alors.